

## Dématérialisation fiscale des factures BtoB

### Facture électronique, facture dématérialisée, dématérialisation fiscale de factures : comment s'y retrouver ?

- > **La facture occupe une place centrale dans toute transaction commerciale :**
  - la facture est un support du contrat commercial entre un acheteur et son fournisseur,
  - les droits et devoirs liés au transfert de propriété lui sont associés,
  - elle sert de justificatif pour les écritures comptables et la déclaration de TVA.
  
- > En tant que preuve vis-à-vis du droit commercial et du droit fiscal, elle doit être archivée, et pouvoir être restituée en cas de litige ou de contrôle.
  
- > Si la forme la plus connue est l'impression papier, les conditions techniques et juridiques sont aujourd'hui réunies pour sa complète dématérialisation.
  
- > Lorsque la facture devient 100 % électronique, et que le papier est supprimé, on parle alors de « facture dématérialisée fiscalement ».

( *Facture dématérialisée fiscalement = suppression de la facture papier* )

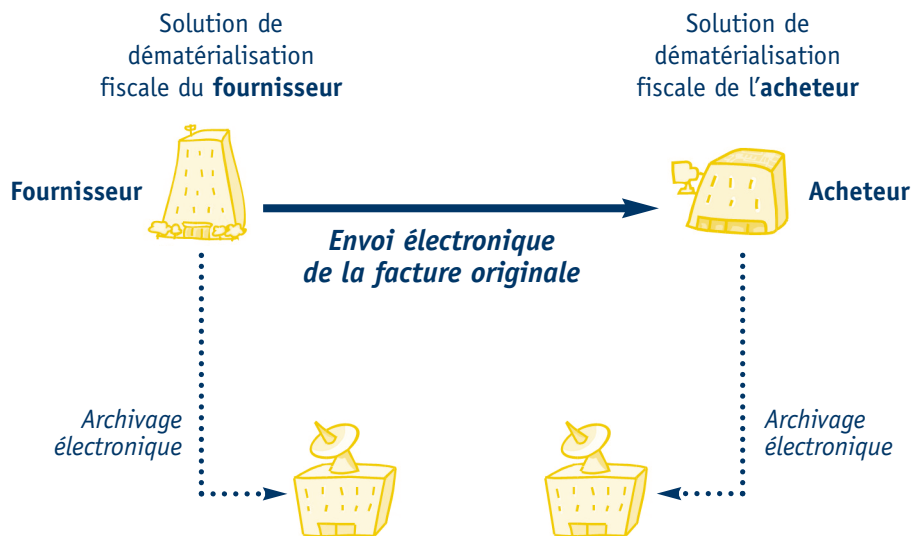
### Quelques définitions :

Nature des flux	Document légal	Terminologie
Envoi d'une facture papier. Numérisation (scanning) et capture de données à réception chez l'acheteur.	<b>Facture papier</b>	<b>Facture dématérialisée</b>
Envoi d'un fichier électronique, avec en parallèle, envoi de la facture papier.	<b>Facture papier</b>	<b>Facture électronique</b>
Envoi d'un fichier électronique conforme.	<b>Facture électronique</b>	<b>Facture dématérialisée fiscalement</b>

## Comment fonctionne la dématérialisation fiscale des factures ?

La dématérialisation fiscale des factures repose sur une décision commune préalable de l'acheteur et du fournisseur pour supprimer les éditions papier et reconnaître comme factures originales des fichiers électroniques transmis selon un format partagé.

*Il faut être deux pour dématérialiser fiscalement des factures*



### Le cadre légal :

Le Conseil de l'Union européenne a adopté, le 20 décembre 2001, une directive (n°2001/115/CE, JOCE du 17/01/2002, L15/24) en vue de simplifier, moderniser et harmoniser les conditions imposées à la facturation en Europe.

Cette directive a été déclinée en droit français en 2002 et 2003.

Enfin, la Direction Générale des impôts a publié une instruction qui regroupe toutes les modalités pratiques à respecter pour dématérialiser fiscalement les factures (3 C.A. n° 136 du 7 août 2003).

*Le support papier n'est plus le seul justificatif légal.*

### La dématérialisation fiscale de factures en pratique :

Pour pouvoir dématérialiser fiscalement des factures, il faut mettre en œuvre une solution de dématérialisation fiscale, par exemple en souscrivant un service auprès d'opérateurs spécialisés.

En France, deux modes opératoires sont reconnus par la loi :

- **L'échange de fichiers de données structurées**, sur lesquelles s'appliqueront des contrôles de mentions obligatoires, complété d'informations de traçabilité (horodatage, récapitulatif TVA, ...).
- **La signature électronique d'images de factures** (documents word, pdf, ...), à l'aide d'un certificat numérique

Le fournisseur et l'acheteur doivent impérativement s'accorder sur le même mode opératoire pour leurs échanges. Ils peuvent opter pour la même solution ou choisir des solutions différentes : on parle alors d'interopérabilité.

### L'archivage légal :

Qu'elles soient sous forme papier ou électronique, les factures originales doivent être conservées pendant 10 ans, et pouvoir être restituées en cas de litige commercial ou de contrôle fiscal.

Le fournisseur et l'acheteur doivent conserver, chacun de leur côté sur la durée légale (10 ans), les archives des factures dématérialisées fiscalement, ainsi que les outils de restitution et de recherche, ou les confier à un tiers archiveur.

## Quels sont les avantages de la dématérialisation fiscale de factures ?

La dématérialisation fiscale des factures permet de fluidifier les échanges, de simplifier les tâches administratives. Elle contribue à une meilleure traçabilité comptable et qualité des échanges, ainsi qu'à la réduction des litiges.

Sur un plan pratique, elle permet :

- de supprimer les coûts d'impressions papier, d'affranchissement et d'expédition,
- de réduire les manipulations de documents,
- d'intégrer automatiquement des données dans les systèmes d'information,
- d'accélérer la circulation de la facture au sein de l'entreprise,
- de supprimer le stockage physique.

### Une pratique de plus en plus répandue :

En 2006, la France comptera plus 100 millions de factures dématérialisées fiscalement en BtoB, ce qui représente environ 5 % des factures échangées, avec une croissance de 20 à 50 % par an selon les marchés.

En France, à ce jour, la quasi-totalité des factures dématérialisées fiscalement le sont sous la forme de fichiers de données structurées

### Les bénéfices en chiffres :

On estime en moyenne le coût de traitement d'une facture papier à **8 € pour le fournisseur** et à **15 € pour l'acheteur** (source ADLittle). La dématérialisation fiscale des factures permet un abaissement de ces coûts, pouvant aller jusqu'à 70 %.